Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié en ligne le 09/07/2026
ID : 040-244000865-20260625-20260625D34-AR

MACS
Communauté de communes
Maremne Adour Côte-Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 25 JUIN 2026 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :
- en exercice : 58
- présents : 50
- absents représentés : 6
- absents excusés : 2

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 25 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de M. Régis GELEZ.

Présents :

M. Régis GELEZ, Mme Ludivine LABEYRIE, M. Louis GALDOS, M. Pierre LAFFITTE, Mme Céline FOURNIER, M. Alexandre LAPEGUE, M. Mathieu DIRIBERRY, M. Étienne CARRERE, M. Pierre PECASTAINGS, M. Jean-François MONET, M. Philippe MAGIEU, M. Philippe SARDELUC, M. Philippe SAINT-MARTIN, Mme Stéphanie CHESSOUX, Mme Laetitia GIBARU, M. Christian LAJUS, M. Sylvie DE ARTECHE, M. Jérôme PETITJEAN, M. Dominique DUHIEU, Mme Geneviève LAVIELLE, M. Bertrand DESCLAUX, M. Francis BETBEDER, M. Pierre FROUSTEY, M. Dominique GRAIRE, M. Mickael WALLYN, Mme Nathalie DARDY, Mme Christelle FERRANDIS, Mme Marianne DUVERDIER, M. Alain SOUMAT, M. Olivier BEGUE, Mme Evelyne BOUCLEY, Mme Emmanuelle BRESSOUD, Mme Valérie CASTAING-TONNEAU, M. Antoine COELHO, M. Jean-Claude DAULOUEDE, Mme Christelle DUBOS, M. Régis DUBUS, Mme Séverine DUCAMP, Mme Jean-Franck GELIBERT, Mme Cindy HERVE, M. David LALANNE, M. Frédéric LARRIEU, Mme Mélyssa LELONG, M. David LYS, Mme Elisabeth MARTINE, Mme Anne MATTER, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Damien NICOLAS, M. Olivier PEANNE, Mme Sarah PITOT.

Absents représentés :

Mme Marie-Christine LANZUTTI donne procuration à M. Mickael WALLYN, M. Cédric LARRIEU donne procuration à M. Jérôme PETITJEAN, Mme Kelly PERON donne procuration à M. Pierre FROUSTEY, Mme Sandrine QUIGNARD donne procuration à M. Philippe SAINT-MARTIN, Mme Lisa SARRADE donne procuration à M. Alain SOUMAT, Mme Julia SASSI-CZERNIEJEWSKI donne procuration à Mme Emmanuelle BRESSOUD.

Absents excusés : M. Quentin BENCHETRIT, Mme Frédérique CHARPENEL.

Secrétaire de séance : M. Frédéric LARRIEU.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié en ligne le 09/07/2026
ID : 040-244000865-20260625-20260625D34-AR

OBJET : FINANCES COMMUNAUTAIRES - Décisions modificatives - Budget principal et budgets annexes
Rapporteur : Madame Ludivine LABEYRIE

1. Budget principal

a. **Travaux hors compétence : rue Victor Hugo à Magescq**

Cette décision a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires à la réalisation de travaux relevant de compétences extérieures à celles de MACS — dits travaux « hors compétence » — dans le cadre de l'opération de requalification de la rue Victor Hugo à Magescq, avec la création d'un trottoir et d'une piste cyclable, visant à améliorer la sécurité des usagers et à favoriser les modes de déplacement doux au sein de la commune.

	Investissement		Fonctionnement	
Opérations - Articles	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Chap 45 - 4581267 - Travaux hors compétence à Magescq	+ 40 000,00 €			
Chap 45 - 4582267 - Travaux hors compétence à Magescq		+ 40 000,00 €		

b. **Ecritures d'ordre relatives à l'emprunt souscrit par le SYDEC pour le déploiement du Très Haut Débit**

Dans le cadre du déploiement du Très Haut Débit (THD) sur le territoire, le SYDEC - syndicat compétent en matière d'infrastructures numériques - a procédé, pour le compte de MACS, à la souscription d'un emprunt destiné à financer les investissements nécessaires à cette opération. Désormais, en application des règles de la comptabilité publique, les montants correspondant au capital restant dû au titre de cet emprunt doivent faire l'objet d'une inscription budgétaire et comptable formalisée par des écritures d'ordre.

Il apparaît nécessaire que les écritures passées au cours des exercices précédents soient ré-imputées afin de régulariser la situation et d'assurer la sincérité et la fiabilité des documents comptables de la collectivité.

	Investissement		Fonctionnement	
Opérations - Articles	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Chapitre 041 - 168758 - Emprunts et dettes		+ 3 013 000,00 €		
Chapitre 041 - 204182 - Subventions organisme public divers	+ 3 013 000,00 €			
Opération 984 - 20423 - Subventions d'équipement	- 195 000,00 €			
Chapitre 16 - 168758 - Emprunts et dettes	+ 195 000,00 €			
Chapitre 65 - 657381 - Subventions établissement public			- 34 000,00 €	
Chapitre 66 - 6618 - Intérets autres dettes			+ 34 000,00 €	

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié en ligne le 09/07/2026
ID : 040-244000865-20260625-20260625D34-AR

c. **Remboursement partiel de subvention : déchéance prononcée par la Région dans le cadre de la réalisation de la Scandibérique**

La réalisation de l'itinéraire cyclable de la Scandibérique sur le territoire de MACS a bénéficié, dans le cadre de son financement, du concours de plusieurs partenaires publics ayant accordé des subventions destinées à soutenir ce projet d'envergure, favorable au développement des mobilités douces et au rayonnement touristique du territoire. Parmi ces financements, la Région à l'issue des contrôles effectués par ses services, a notifié à MACS une décision de déchéance partielle de cette subvention. Cette décision est motivée par deux griefs principaux :

- L'absence de justificatifs de dépenses, certaines factures afférentes aux travaux subventionnés n'ayant pu être produites à l'appui du dossier de solde ;
- Des modifications de marché insuffisamment justifiées, les avenants ou ajustements intervenus en cours d'exécution n'ayant pas été dûment documentés au regard des exigences posées par le règlement d'attribution de la subvention.

En conséquence de cette décision, MACS se trouve dans l'obligation de reverser à la Région la fraction de subvention ayant fait l'objet de la déchéance prononcée. Les crédits nécessaires à ce remboursement devront être inscrits au budget et les mandats correspondants émis à la suite de ce conseil.

	Investissement		Fonctionnement	
Opérations - Articles	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Chapitre 13 - 1322 - Subventions d'investissement	+ 74 000,00 €			
Chapitre 16 - 1641 - Emprunts		+74 000,00 €		

d. **Annulation d'un titre de recettes émis en double : subvention de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne**

Dans le cadre du recouvrement des subventions accordées à MACS, un titre de recettes d'un montant de 28 100,00 € a été émis à l'encontre de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne au titre de la subvention accordée pour la gestion des eaux pluviales pour l'avenue de Tourren à Saint-Vincent-de-Tyrosse. Ce titre a été émis en double, générant une créance fictive pour un montant identique.
Afin de remédier à cette situation et de rétablir la sincérité des comptes, il convient de procéder à l'annulation de l'un des deux titres indûment émis, de manière à ne conserver qu'une seule inscription correspondant au montant effectivement dû par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

	Investissement		Fonctionnement	
Opérations - Articles	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Chapitre 13 - 1321 - Subventions d'investissement	+ 28 100,00 €			
Chapitre 16 - 1641 - Emprunts		+ 28 100,00		

e. **Souscription de droits annuels d'utilisation de deux logiciels spécialisés en gestion financière et fiscale intercommunale.**

Trois outils numériques nécessaires à la fiabilisation du traitement des données internes ont été prévus au budget 2026. Cependant, les dépenses afférentes prévues en investissement (acquisition licences) doivent être transférées en fonctionnement (droit annuel d'utilisation et frais d'installation et de paramétrage).

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié en ligne le 09/07/2026
ID : 040-244000865-20260625-20260625D34-AR

	Investissement		Fonctionnement	
Opérations - Articles	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération 2126SIMACS - 2051 - Concessions et droits similaires	- 15 000,00 €			
Chapitre 65 - 65811 - Droits d'utilisation - informatique en nuage			+ 11 500,00 €	
Chapitre 011 - 611 - Prestations de services			+ 3 500,00 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		- 15 000,00 €		
023 - Virement à la section d'investissement			- 15 000,00 €	

f. **Récupération d'avance**

Dans le cadre de l'exécution financière de certains marchés publics, des avances peuvent être consenties au titulaire afin de faciliter le démarrage des travaux ou des prestations, celles-ci devant faire l'objet d'un remboursement progressif régularisé par voie d'écritures d'ordre.

Cette procédure trouve application pour le marché relatif aux travaux du quai Pompidou sur le domaine portuaire, désormais achevé, pour lequel il convient de procéder aux écritures d'ordre permettant l'apurement comptable de l'avance versée et la clôture définitive des opérations financières correspondantes.

	Investissement		Fonctionnement	
Opérations - Articles	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Chap 041 - 238 - Avance		+ 260 000,00 €		
Chap 041 - 2318 - Autres immobilisations corporelles	+ 260 000,00 €			

g. **Achat de classe mobile**

La politique scolaire numérique évolue, les élèves ne disposeront plus de tablettes individuelles mais de classe mobile disponible au sein de l'établissement scolaire. Ce changement necessite la revente des tablettes qui permettra de financer l'achat de ces classes mobiles necessaire à l'apprentissage du numérique par les élèves du primaire.

	Investissement		Fonctionnement	
Opérations - Articles	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Chapitre 024 - 024 - Produits des cession d'immobilisation		+ 40 000,00 €		

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié en ligne le 09/07/2026
ID : 040-244000865-20260625-20260625D34-AR

Opération 2126SIECOL - 21831 - Matériel informatique scolaire	+ 40 000,00 €			

h. **Acquisition de part sociale : société Hubics**

La Communauté de communes souhaite acquérir des actions de la société Hubics, et doit inscrire des crédits au compte 261 pour pouvoir réaliser cette opération.

	Investissement		Fonctionnement	
Opérations - Articles	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération 997 - 2138 - Autres constructions	- 30 000,00 €			
Chapitre 26 - 261 - Titre de participation	+ 30 000,00 €			

i. **Réalisation audits RH et finances**

Afin de facilité la prise de décision des élus en ce début de mandat, le nouvel éxécutif souhaite mener un audit RH et un audit financier complet de MACS, du CIAS et de l'ensemble des budgets annexes. Cet audit permettra d'identifier les marges de manoeuvre et de définir les grandes orientations du mandat en toute connaissance de cause.

	Investissement		Fonctionnement	
Opérations - Articles	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Chapitre 011 - 62268 - Autres honoraires, conseils			+ 50 000,00 €	
Chapitre 16 - 1641 - Empruns		+ 50 000,00 €		
021 - Virement de la section de fonctionnement		- 50 000,00 €		
023 - Virement à la section d'investissement			- 50 000,00 €	

2. **Budget port**

a. **Récupération d'avance**

Certains marchés publics prévoient, dans le cadre de leur exécution financière, le versement d'avances au titulaire du marché. Ces avances, consenties afin de faciliter le démarrage des travaux ou des prestations, ont pour contrepartie obligatoire leur remboursement progressif. Leur régularisation comptable s'effectue au moyen d'écritures d'ordre.

Tel est le cas du marché relatif à l'installation de bornes de recharge électrique sur le domaine portuaire, pour lequel un versement d'avance avait été accordé au titulaire lors du lancement de l'opération. Ce marché étant désormais arrivé à son terme, il convient de procéder aux écritures d'ordre nécessaires afin d'apurer comptablement l'avance consentie et de clôturer définitivement les opérations financières afférentes à ce marché.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié en ligne le 09/07/2026
ID : 040-244000865-20260625-20260625D34-AR

	Investissement		Fonctionnement	
Opérations - Articles	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Chap 041 - 238 - Avance		+ 225 000,00 €		
Chap 041 - 2318 - Autres immobilisations corporelles	+ 225 000,00 €			

b. **Ajustement des crédits relatifs à l'impôt sur les sociétés**

Lors de l'élaboration du budget annexe du port de Capbreton pour l'exercice 2026, le montant de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2025 avait été estimé à 200 000,00 €. À l'issue de la liquidation définitive de cet impôt, il s'avère que le montant réel s'élève à 234 402,00 €, soit un écart de 34 402,00 € par rapport aux prévisions initiales.

Il est nécessaire de procéder à l'ouverture de crédits complémentaires sur le compte 6951 "Impôt sur les bénéfices", imputé au budget annexe du port.

	Investissement		Fonctionnement	
Opérations - Articles	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Chapitre 011 - 62885 - Valorisation des sédiments	- 35 000,00			
Chapitre 69 - 6951 - Impôt sur les bénéfices	+ 35 000,00 €			

3. **<u>Budget déchets/environnement</u>**

a. **Rénovation du pôle social de Soustons**

La Communauté de communes participe à la rénovation du pole social de Soustons, seulement les crédits inscrit au budget 2026 sont, pour le moment insuffisant, il convient donc de les ajuster de la manière suivante :

	Investissement		Fonctionnement	
Opérations - Articles	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération 980 - 2315 - Installation matériel et outillage technique	- 3 000,00 €			
Chapitre 26 - 261 - Autre matériel et outillage technique	- 40 000,00 €			
Opération 980 - 2158 - Autres installation matériel et outillage technique	+ 43 000,00 €			

b. **Participation à Géolandes**

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié en ligne le 09/07/2026
ID : 040-244000865-20260625-20260625D34-AR

Le syndicat mixte des étangs landais, Géolandes, réalise des travaux. Une particpation de la Communauté de communes à été actée. La dépense prévue au budget doit être réaffectée pour une parfaite régularité budgétaire et comptable.

	Investissement		Fonctionnement	
Opérations - Articles	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération 2126173 - 2313 - Construction	- 21 000,00 €			
Opération 2126172 - 2041582 - Subvention versée à autre groupement	+ 21 000,00 €			

4. **Budget pôle culinaire**

a. **Audit RH**

Afin de facilité la prise de décision des élus en ce début de mandat, le nouvel éxécutif souhaite mener un audit RH. Cet audit permettra d'identifier les forces et les faiblesses en matière de ressources humaines et de définir les grandes orientations du mandat en toute connaissance de cause.

	Investissement		Fonctionnement	
Opérations - Articles	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Chapitre 011 - 62268 - Autres honoraires, conseils			+ 15 000,00 €	
Chapitre 70 - 7067 redevance et droit periscolaire.				+ 15 000,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DÉCIDE DE :

- approuver chacune des décisions modificatives présentées ci-dessous portant sur :
 - Travaux hors compétence : rue Victor Hugo à Magescq
 - Ecritures d'ordre relatives à l'emprunt souscrit par le SYDEC pour le déploiement du Très Haut Débit
 - Remboursement partiel de subvention : déchéance prononcée par la Région dans le cadre de la réalisation de la Scandibérique
 - Annulation d'un titre de recettes émis en double : subvention de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
 - Souscription de droits annuels d'utilisation de deux logiciels spécialisés en gestion financière et fiscale intercommunale.
 - Récupération d'avance
 - Achat de classe mobile
 - Acquisition de part sociale : société Hubics
 - Réalisation audits RH et finances
 - Budget port : Récupération d'avance
 - Budget port Ajustement des crédits relatifs à l'impôt sur les sociétés
 - Budget déchet environnement : Rénovation du pôle social de Soustons
 - Budget déchet environnement : Participation à Géolandes

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié en ligne le 09/07/2026
ID : 040-244000865-20260625-20260625D34-AR

- Budget pole culinaire : Audit RH

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toute formalité et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 25/06/2026

Le président,
Régis GELEZ

